

Orléans, le 21 janvier 2016

Communiqué de presse

Renforcer la protection des fonctionnaires et la formation initiale et continue des personnels :

Signature d'une convention avec les Autonomes de Solidarité Laïques

Marie Reynier, recteur de l'académie d'Orléans-Tours, chancelier des universités, a signé jeudi 21 janvier 2016, une convention de partenariat avec Roger Crucq, président de la Fédération des Autonomes de Solidarité et les présidents des associations Autonomes de Solidarité Laïques des six départements de l'académie.

Une association qui contribue à la protection juridique des personnels

La Fédération des Autonomes de Solidarité (FAS) est une association créée en 1903 pour la défense des personnels de l'enseignement public et laïque. Elle regroupe 100 associations départementales présentes sur l'ensemble du territoire français. Ces associations comptent au total près de 500 000 adhérents, soit près de la moitié des personnels enseignants des établissements publics. La FAS dispose par ailleurs d'un réseau de 150 avocats conseils. Les actions que conduisent la FAS et les Autonomes de Solidarité Laïques contribuent à la recherche de pistes visant à apaiser le climat scolaire dans les établissements.

Œuvrant pour la défense des intérêts moraux et matériels des personnels de l'éducation, elles prennent en charge leur protection contre les risques inhérents à leurs activités professionnelles dans le cadre de l'offre assurantielle Offre Métiers de l'Education, créée en 2008 avec la MAIF. Cette offre apporte un accompagnement juridique de proximité, un soutien psychologique dans le cadre d'une offre assurantielle et le soutien militant des bénévoles.

Une coopération renforcée avec l'Education nationale

La coopération entre la FAS et l'Education nationale est ancienne, mais elle s'est significativement développée au cours de ces dernières années. Une première convention avec le ministère a été signée en 2002 et elle a été renouvelée en 2006. Une nouvelle convention a été signée par le ministre de l'Education nationale le 21 novembre 2012. Elle renforce en particulier les partenariats existants dans le domaine de la formation initiale et continue des personnels.

La convention signée à Orléans donne un caractère opérationnel aux objectifs nationaux. Elle comprend deux grands volets : **la protection des fonctionnaires et la formation initiale et continue des personnels**. Dans ce domaine, elle prévoit que les services académiques pourront solliciter auprès des Autonomes de Solidarité Laïques du Cher, d'Eure-et-Loir, de l'Indre, de l'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher et du Loiret l'intervention des responsables départementaux de l'association ou de ses avocats-conseils.

Contacts presse :

Maud Pestel

02 38 79 45 96

communication@ac-orleans-tours.fr

Stéphane Barthélémi / AB3C

01 53 30 74 04

stephane@ab3c.com